



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr



Paris, le 2 Avril 2010

LES AGENTS DE LA PIC REVENDIQUENT PLUS DE PROMOTIONS ET DE PROMUS

La Poste souligne régulièrement les bons résultats de la PIC Paris Nord.

Ils sont dus au travail et à l'investissement de l'ensemble du personnel.

Alors que la PIC Paris Nord vient de connaître sa énième montée en charge et q'on exige d'eux toujours plus de compétences, de productivité, de rendements, les agents sont en attente de reconnaissance.

Ils ont été plus de 326 à signer la pétition CGT pour dénoncer le nombre insuffisant de promotions et exiger :

- Le II-1 minimum avec pyramidage des emplois et dans l'attente au niveau de la PIC Paris Nord, une augmentation significative du nombre de promotions et de promus (*notamment en I-3 ; II-1 ; II-2*).
- Une prime de pénibilité pour tous les chantiers.
- Une véritable formation pour la mise en place de « TAE ».
- La prime de vidéocodage attribuée à la vacation sans plafonnement.

La poste annonce avoir fait 302 promotions en 2 ans, mais seuls 223 agents ont été promus.

270 agents de la PIC sont toujours en classe I-2 et 200 en I-3 soit plus de 56 % du personnel en classe I.

Les RAP programmées pour le premier semestre 2010 ne vont pas modifier cette situation puisque le nombre de poste offert est de 30 en I-3 ; 10 en II-1 ; 6 en II-2 ; 1 en II-3 ; 1 en 3-1 ; 1 en 3-3

Que ce soit en classe I, classe II, classe III les promotions sont nettement insuffisantes.

On est très loin des évolutions de carrière que la direction faisait miroiter au personnel affecté sur la PIC lors de sa création il y a 6 ans.

On est aussi très loin des projections en matière de promotions que faisait la direction de la PIC dans le cadre de la « Valorisation des métiers du départ » en 2008 et que la CGT jugeait insuffisantes.

.../...

Il est inadmissible :

- Que certains postiers après 25 ou 30 ans de service ou même pour certains a quelques années ou quelques mois de partir en retraite n'est eu aucune promotion contrairement aux engagements pris et soit toujours en classe I-2.
- Que certaines positions de travail, certaines inaptitudes physiques fasse que certains agents soient exclus de la promotion.

De plus « *la promotion à la tête du client* » fait que certains agents bien qu'ayant eu a plusieurs reprises un avis favorable ne sont toujours pas promus.

D'autres ayant eu un avis défavorable n'ont bénéficié d'aucun plan d'action entre 2 RAP.

Le manque de transparence qui entoure les modalités de la promotion sont intolérable.

Si l'on rajoute à cela des augmentations de salaire au rabais il n'est pas étonnant que le mécontentement grandisse dans les services de la PIC Paris NORD.

C'est tout cela que les militants CGT ont présenté, le 19 mars 2010, lors d'une audience au cours de laquelle ils ont remis la pétition sur la promotion.

La direction locale nous a écouté et dit nous avoir entendu mais rien de concret n'est ressorti de cette audience.

La promotion est un droit pour chacun !

Les agents de la PIC Paris Nord ne se contenterons pas de belles paroles, ils l'ont démontré en signant massivement la pétition .

Ce qu'ils veulent : c'est une réelle reconnaissance, de tous leurs efforts consentis, de la pénibilité du travail en PIC, la mise en place de mesures concrètes en matière de promotion tant en nombre qu'en transparence.

Ils peuvent compter sur le soutien et l'appui de la CGT.

Dernière minute :

Promotion des reclassés sur le grade de reclassement.
Elle s'effectuera par liste d'aptitude.
Elle est non fonctionnelle.
Il y aura 2 listes d'aptitudes :

Une au titre de 2009,
Une autre en fin d'année 2010.

ATTENTION :

Concernant la liste d'aptitude au titre de l'année 2009, les agents reclassés ne seront pas automatiquement déclarés candidats.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 19 avril 2010.